

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Nominations ecclésiastiques. — IV Retraite fermée pour les prêtres. — V Lettre de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé et aux fidèles du diocèse, au sujet de la réouverture des églises. — VI Le dimanche—10 novembre 1918. — VII Lettre de Son Excellence Mgr le délégué-apolitique au cardinal de Québec et à l'épiscopat canadien.— VIII Chez les Soeurs Grises de la rue Guy. — IX Courtes réponses à diverses consultations. — X Cours de musique sacrée.

AU PRONE

Le dimanche 24 novembre

On annonce :

Le premier dimanche de l'Avent;

La fête de saint André (samedi);

La neuvaine de l'Immaculée-Conception, vendredi le 29¹;

Dans le diocèse de Sherbrooke, samedi, le 30, le 25e anniversaire du sacre de Mgr l'évêque;

Dans le diocèse de Joliette, la collecte, le 1er dim. de l'Avent, pour les orphelins.

Note. — Le jeûne et l'abstinence des mercredis et vendredis de l'Avent sont supprimés par le nouveau Code de droit canonique.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 24 novembre

Messe du 24e dim. après la Pentecôte, **semi-double**; mém. de saint Jean de la Croix et de saint Chrysogone; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim., mém. de sainte Catherine et de saint Jean de la Croix.

Dans la cathédrale de Valleyfield:

Solennité de sainte Cécile, **double de 1e cl.**; seule mém. du 24e dim. après la Pentecôte; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. de sainte Catherine et du dim.

Note. — Il n'y a plus abstinence ni jeûne les mercredis et vendredis de l'Avent (excepté les Quatre-Temps).

¹ En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 1o 300 jours d'indulgence à chaque exercice; 2o une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant (n'importe où) aux intentions du pape, l'un des jours de la neuvaine, ou des huit jours qui la suivent.